

**Arrêté UFR Sciences  
Master Traitement du signal et des images – 2024-2025**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 05 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury du Master domaine « **Sciences et Technologies** » mention « **Traitement du signal et des images** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

<b>MASTER 1</b>
<b>Semestre 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b> <u>Président(e)</u> : Emmanuel CHEVALLIER <u>Suppléant(e)</u> : Julien MAROT <u>Liste des membres</u> : Rémi ANDRE, Marc ALLAIN, Julien MAROT <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres</u> :
<b>Semestre 2 et Jury de MASTER 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b> <u>Président(e)</u> : Emmanuel CHEVALLIER <u>Suppléant(e)</u> : Julien MAROT <u>Liste des membres</u> : Rémi ANDRE, Marc ALLAIN, Adriana PERLES, Julien MAROT <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres</u> :

**MASTER 2**

**Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme**

**Parcours : Traitement du signal et des images**

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Motasem NAWAF

Suppléant(e) : Julien MAROT

Liste des membres : Salah BOURENNANE, Adriana PERLES, Jean-Marc BOI, Julien MAROT

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

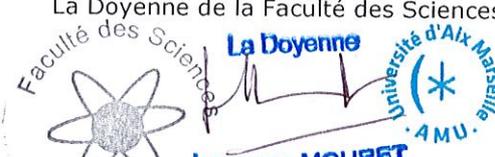
Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,  
La Doyenne de la Faculté des Sciences



La Doyenne  
Laurence MOURET



Faculté des Sciences  
Université d'Aix-Marseille  
AMU

AMU